

Principales lois

- Loi sur le ministère des Ressources naturelles
- Loi sur Hydro-Québec
- Loi sur la Régie de l'énergie
- Loi sur le régime des eaux

Politique énergétique du Québec

- rendue publique le 26 novembre 1996
- 4 objectifs:
 - assurer aux Québécois les services énergétiques requis au meilleur coût possible;
 - promouvoir de nouveaux moyens de développement économique;
 - respecter ou rétablir les équilibres environnementaux;
 - garantir l'équité et la transparence

Ressources
naturelles

Québec 

Politique énergétique du Québec et les centrales thermiques

- page 47: « Même si pour le Québec, la matière première doit être importée, des possibilités intéressantes de développement existent et doivent être exploitées si elles correspondent à nos intérêts. »

Dates importantes

- Introduction d'un tarif de transport d'électricité permettant l'accès aux tiers (mai 1997)
- Ouverture du marché de gros de l'électricité (mai 1997)
- Création de la Régie de l'énergie (juin 1997)
- Création de l'Agence de l'efficacité énergétique (octobre 1997)

Régie de l'énergie

- organisme de régulation économique créé le 2 juin 1997
- mission en regard de l'électricité:
 - assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs
 - fixer ou modifier les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée ou distribuée
 - examiner les plaintes des consommateurs

Ressources
naturelles

Québec 

Loi n° 116 modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives (juin 2000)

- Confirmation de l'uniformité territoriale de la tarification
- Consécration du maintien de l'état de l'interfinancement en cours favorable à la clientèle résidentielle
- Réservation aux marchés québécois d'un volume d'électricité, dite patrimoniale, de 165 TWh à un faible coût de 2,79 ¢/kWh
- Pour les besoins excédents le volume patrimonial, ouverture à la concurrence

Ressources
naturelles

Québec 

Électricité patrimoniale

- Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie : volume annuel maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh, qu'Hydro-Québec Production doit offrir à Hydro-Québec Distribution à un prix moyen de fourniture de 2,79 cents le kilowattheure (article 22 de la *Loi sur Hydro-Québec*)
- Décret #1277-2001 fixe les caractéristiques de l'approvisionnement des marchés québécois
- Aucune installation de production n'est identifiée

Ressources
naturelles

Québec 

Agence de l'efficacité énergétique

- créée en octobre 1997
- mission:
 - assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités

Plan global d'efficacité énergétique d'HQ -Distribution

- dépôt d'un plan à la Régie à l'automne 2002 par HQ-Distribution
- cible d'HQ-Distribution : 0,4 TWh par an (Plan stratégique 2002-2006)
- Régie accepte sous réserve de corrections
- cible d'économie demandée par le gouvernement :
 - 0,5 % de la demande, soit plus de 0,7 TWh par an

Ressources
naturelles

Québec 